



COMBAT OUVRIER

Journal communiste révolutionnaire (trotskyste)

Pour la construction d'un
parti ouvrier révolutionnaire
en Martinique et en
Guadeloupe.

Pour l'émancipation des
peuples de Martinique et de
Guadeloupe.

Pour la reconstruction de la
IVe internationale.

Paraît toutes les 2 semaines - SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026 - n°1377

PRIX : 1 €

ÉDITORIAL

Ce n'est pas aux travailleurs de payer la dette !

La dette publique de la France à la fin du premier trimestre 2026 se monte à 3 536 milliards d'euros. Un chiffre qui donne le vertige. Et le gouvernement s'en sert pour nous expliquer qu'il faudrait se serrer la ceinture.

Cinquante-quatre milliards d'euros d'économies sont annoncés pour le budget 2027. Mais qui va payer ? Le gouvernement voudrait nous faire croire que ce sont les dépenses pour la population, les services publics, qui posent problème.

Alors il parle de « *redressement des comptes* ». Il affirme vouloir éviter que le déficit dérape. La dette serait une sorte de catastrophe naturelle obligeant la population à faire des sacrifices.

Les retraités sont mis à contribution. Le gouvernement envisage de geler la pension de base de ceux touchant au moins 2 034 euros par mois, et de la faire progresser moins vite que les prix pour les retraites entre 1260 et 2034 euros. Même une pension à 2000 euros ne fait pas d'un retraité un privilégié quand il faut payer logement, alimentation, énergie et parfois aider ses proches. Pour la majorité qui touche moins de 2000 euros, la vie deviendra encore plus difficile.

Le gouvernement peut appeler cela « *redressement des comptes* » ou « *freinage des dépenses* » plutôt qu'austérité. Pour ceux qui subiront les conséquences, cela ne changera pas grand-chose. Une économie sur une aide, un remboursement de médicament, une pension ou un service public c'est une économie faite sur le dos de la population.

Alors, où trouver l'argent ?

Certainement pas en demandant encore aux travailleurs de choisir entre remplir leur réservoir d'essence et remplir leur frigo. Certainement pas en laissant les services publics se dégrader pendant que les grandes entreprises accumulent les profits.

Les richesses existent. Elles sont produites chaque jour par des millions de travailleurs. Mais elles sont accaparées par une minorité qui possède les entreprises et décide de leur utilisation en fonction de ses profits.

Quand le prix du carburant augmente, c'est le plein de la voiture qui coûte davantage, le trajet pour aller travailler qui devient plus cher, les déplacements des aides à domicile, des infirmières, des artisans, des agriculteurs ou des pêcheurs qui pèsent toujours plus lourd. Et derrière le carburant, ce sont les prix de toute une série de produits et de services qui suivent.

Mais pendant que la population paie, les grands groupes continuent d'engranger des milliards. Même en bloquant les prix dans ses stations, TotalEnergies bat record sur record de profits : 11,2 milliards d'euros de bénéfices au premier semestre 2026.

Voilà le monde dans lequel on nous demande de faire des économies.

Quand il s'agit d'assurer aux travailleurs les services qu'ils ont obtenus par leurs luttes,

l'État explique qu'il n'y a pas d'argent. Mais lorsqu'il s'agit de soutenir les grandes entreprises, les milliards sont là : subventions, exonérations de cotisations, crédits d'impôt, aides diverses...Au moins 211 milliards par année !

Ce n'est donc pas la population qui doit payer pour une dette dont elle n'a pas décidé l'usage et dont elle n'est aucunement responsable. Ce sont les capitalistes, ceux qui possèdent et profitent de l'économie, qui ont les moyens de payer.

Et surtout, les travailleurs ont les moyens de refuser d'être dépouillés. Car sans eux, rien ne fonctionne : ni les hôpitaux, ni les écoles, ni les transports, ni les entreprises, ni les services essentiels. C'est sur leur exploitation que le grand patronat réalise ses immenses profits.

Face aux attaques qui se présentent, il faudra se défendre collectivement. Ne pas accepter que chacun se retrouve isolé à compter ses euros disparus à la fin du mois. Ne pas laisser les patrons et les gouvernements nous opposer les uns aux autres.

La dette, les prix, les retraites, les services publics : derrière toutes ces questions, il y en a une seule. Qui doit décider de l'utilisation des richesses produites par la société ?

Aujourd'hui, ce sont les possédants qui décident. Aux travailleurs de leur contester ce pouvoir.

Martinique

Mobilisation pour l'ouverture des Urgences de Trinité



Page 2

Guadeloupe

Distillerie Montebello : après le drame le mépris de la direction



Page 3

Martinique

Crise des transports publics

Page 4

Haïti

Une rentrée scolaire dans l'insécurité



Page 8

Mobilisation pour l'ouverture des Urgences de Trinité

Le mercredi 16 septembre les agents des Urgences de l'hôpital de Trinité se sont mobilisés. Ils protestaient contre la prolongation de la fermeture de nuit des Urgences annoncée par la direction du CHUM jusqu'au 31 octobre 2026, puis jusqu'à janvier 2027.

La direction prévoyait initialement la fermeture de nuit du service de juillet jusqu'au 6 septembre 2026 pour cause de difficulté de recrutement de médecins. Les mois passant, elle risquait de laisser cette situation provisoire s'installer et même aller jusqu'à la fermeture du service dans le but de faire des économies. Personnel et syndicats ont donc décidé de réagir. Ils ont notamment dénoncé par tracts à la po-

pulation et sur les ondes, une situation de maltraitance discriminante des patients du Nord. Une première rencontre avec leur direction étant restée infructueuse, ils ont réactivé un préavis de grève en cours à compter du 16 septembre. Ce jour-là, dès le matin, une mobilisation a eu lieu à l'entrée du service des urgences. Banderole, tracts, prises de parole étaient de mise. Dans l'après-midi une délégation de grévistes s'est rendue à

une réunion avec la direction. Il s'agissait notamment pour eux d'obtenir un protocole signé de la direction garantissant l'embauche de cinq médecins et donc le retour à une ouverture des urgences 24 heures sur 24 au CH de Trinité. Ce qu'ils ont obtenu. Face à la mobilisation des agents hospitaliers, ARS et direction du CHUM ont dû revoir leur copie. Les agents restent néanmoins *véyatifs*. Ils attendent les embauches annoncées.



Flyer de mobilisation pour les urgences de Trinité.

Transaglo: fin de la grève

Entrés en lutte le 17 mars 2026, les grévistes de Transaglo ont mis un terme à leur mouvement le 15 septembre 2026 avec la signature d'un protocole de fin de conflit. Ils ont repris le travail le lendemain.

Leurs revendications portaient sur des augmentations de salaire, mais également sur le respect d'un protocole de fin de conflit signé le 13 mai 2025 entre la CGTM, la direction de Transaglo et Martinique Transport. Cet accord avait acté l'harmonisation des rémunérations dans la zone CACEM à compter du 1er

septembre 2025. Mais Martinique Transport n'a pas respecté ses engagements. Pire, elle est intervenue auprès du gérant de Transaglo, lui intimant l'ordre d'exclure le point « Salaires » des négociations annuelles obligatoires (NAO). Les grévistes ont obtenu le paiement de 15 jours de grève,

une augmentation de 3 % du salaire, la revalorisation de 65 à 80 euros de la prime du dimanche, ainsi que celle de l'indemnité de repas portée de 8 euros à 10 euros. Certes, ils n'ont pas eu gain de cause sur la totalité de leurs revendications. Mais jusqu'au

bout, ils sont restés soudés et ont repris la tête haute ! Et surtout, ils ont ouvert la voie à la revendication de l'harmonisation des rémunérations des chauffeurs de la zone CACEM qui devient un objectif qu'ils doivent tous porter ensemble.

Des chauffeurs « disponibles », des usagers à pied, le paradoxe !

Le mardi 17 septembre dernier, une centaine de chauffeurs des entreprises de transport en commun desservant le Centre, le Nord et le Sud, se sont réunis au Centre technique de l'Étang Z'Abriots.

Ils ont expliqué que depuis début septembre, ils n'étaient pas en grève, ne voulaient nullement pénaliser leurs clients et qu'ils étaient « disponibles » pour conduire les bus. Mais ils reconnaissent qu'ils étaient en arrêt. Ils attendaient pour reprendre les bus que leurs patrons les convoquent, après avoir reçu les bons de commande de Martinique Transport ! Du coup, ces chauffeurs manifestaient leur inquiétude pour leurs salaires et aussi pour leurs emplois. Dans le même temps, des milliers d'usagers, élèves, étudiants, per-

sonnes âgées, travailleurs, sont jetés sur les routes, utilisant toutes sortes de moyens, aux aurores, pour rejoindre leur lieu d'occupation ou à la tombée de la nuit pour rejoindre leur domicile. C'est inadmissible. C'est révoltant. Une entente entre chauffeurs et passagers et de la détermination pourraient remettre en cause cette organisation absurde, pénalisant fortement chauffeurs et usagers. En avertissant les usagers qu'il leur faudrait effectivement payer leur billet en montant dans les bus, chauffeurs et salariés des entreprises de transport



Réunion des chauffeurs au Centre technique.

pourraient bien s'organiser pour que le montant de la recette ainsi encaissée serve à payer le carburant et autres maintenances essentielles du bus, mais aussi leurs sa-

laire. Une telle solution permettrait aux usagers d'une part et aux salariés des bus d'autre part de poursuivre leur activité digne-ment.

Les petits agriculteurs à sec

Dix millions d'euros pour aider les agriculteurs des Antilles à surmonter les pertes de la sécheresse, c'est ce que l'État a annoncé.

Cette aide « sécheresse » est plafonnée à 10 000 euros : 150 euros par bête, 80 par ruche et 100 euros par hectare, voilà ce que l'État promet. Les

agriculteurs n'y trouvent pas leur compte. Pour les plus petits agriculteurs qui toucheront peu de cette aide, cette subvention est nettement insuffisante pour faire

face à la sécheresse. C'est leur gagne-pain qui est menacé d'extinction.

Distillerie Montebello : après le drame le mépris de la direction

Le 24 juillet, l'explosion de la chaudière a provoqué la mort de deux travailleurs. Trois autres ont été très gravement brûlés.

C'est un drame majeur qui laisse des familles dans le désespoir, des ouvriers et des voisins profondément marqués à vie. Maintenant, les dirigeants de la distillerie souhaitent rouvrir et recommencer la production ! Ils portent une lourde responsabilité car la dangerosité de l'usine était connue et avait été l'objet de recommandations des organismes publics (DEAL, Préfecture). Ils n'ont montré aucune empathie vis-à-vis des familles et des victimes, mais ils pensent avant tout à sauver leurs profits ! Le jour même du drame, la direc-

tion a informé les ouvriers profondément choqués de sa volonté de placer l'entreprise en redressement judiciaire, ce qui a été effectif le 7 septembre. Puis le 17 septembre, elle a convoqué les ouvriers dans les bureaux de la société pour élire un représentant des salariés dans le cadre de cette procédure. Le traumatisme est si profond que des ouvriers et des voisins ne peuvent pas passer devant l'usine sans ressentir une boule au ventre. Et c'est dans les locaux mêmes que la direction organise la réunion !

D'autant plus que par un arrêté préfectoral d'urgence daté du 4 août, le site doit être sécurisé avant toute utilisation. Il est interdit d'accès aux personnes non autorisées en raison de la présence d'alcool et de produits chimiques pouvant provoquer un nouveau désastre. La préfecture a imposé la prise immédiate de mesures de sécurité. Cet arrêté a-t-il fait l'objet d'un retrait ? En tout cas, les dirigeants manifestent leur priorité : reprendre dès que possible une activité lucrative pour eux. Selon certains observateurs, cette direction a continué à vendre l'al-

cool stocké en dépit de la cessation de paiements. Elle envisage une reprise de l'activité au mois de novembre. Ce drame a ému de nombreuses personnes en Guadeloupe, et principalement les travailleurs des entreprises qui savent qu'aller au travail, c'est trop souvent risquer sa vie pour la gagner. Les ouvriers de Montebello doivent toucher les salaires qu'ils ont perdus et les familles et les victimes doivent être indemnisées. Ils ont droit au soutien de tous.

Marie-Galante : les agents du CMP exigent d'être en sécurité

À Marie-Galante, les agents du Centre Médico-Psychologique (CMP) sont en droit de retrait depuis le 10 août.

Les agents refusent de travailler depuis plus de six semaines, ils ne reprendront que lorsqu'ils auront des conditions de travail sécurisées. Leur centre se trouve dans un endroit trop isolé. Les travailleurs ont déjà eu à faire

à des patients agressifs sans qu'il n'y ait de mesures prises par la suite. La dernière fois remonte au 7 août où un homme qui bénéficie des services du Centre a effrayé les agents en s'étant introduit dans le bâtiment



sans autorisation. Ils exigent dans un autre bâtiment moins notamment d'être délocalisés isolé.

STAC Karulis : justice à deux vitesses !

Le 17 septembre, 22 chauffeurs de bus de la STAC Karulis (Société des transports de l'agglomération centre) ont été condamnés. Ils gardaient l'argent des passagers qu'ils encaissaient sans leur remettre de tickets.

Leurs peines vont de 8 à 18 mois de prison avec sursis, jusqu'à 8 000 euros d'amendes mais surtout, 5 ans d'interdiction d'exercer en tant que chauffeur. Leur identité a également été rendue publique. Le juge a avoué qu'il veut en faire des exemples.

Les juges n'ont pas réservé la même fermeté au patron de Karulis lorsque plusieurs bus ont pris feu avec chauffeur et passagers à bord à cause du manque d'entretien et de la vétusté. Il n'a même pas été inquiété. La justice sera-t-elle aussi ferme

avec le patron du magasin BUT Guadeloupe qui a arnaqué des milliers de personnes avec de fausses promotions ? Sera-t-elle aussi ferme avec le patron de la distillerie Montebello dont la négligence a causé la mort ? Nous tenons à dissuader les tra-

vailleurs d'adopter des attitudes individualistes et cavalières pour arrondir leurs fins de mois. Nous appelons les travailleurs à se battre collectivement pour améliorer leur sort et obtenir de meilleurs salaires. L'arme des travailleurs c'est la grève !

ODYSSI : augmentation des factures

ODYSSI envisage une hausse des tarifs de l'eau à partir de 2027, dans le cadre de son plan de redressement financier.

ODYSSI est la régie qui assure la gestion de l'eau et de l'assainissement pour Fort-de-France, Schœlcher, Le Lamentin et Saint-Joseph. Selon le président du conseil d'administration d'ODYSSI, Yan Monplaisir, la régie connaît d'importantes difficultés financières. Ainsi c'est en partie dans le porte-monnaie des usagers qu'ODYSSI a choisi de taper. Cette idée date du mois de septembre. Au lendemain de sa prise

de fonction, en juin dernier, le capitaliste et maire de Saint-Joseph, Yan Monplaisir, s'était précipité d'annoncer la couleur. Après une mobilisation d'usagers, le projet d'augmentation des tarifs avait été suspendu. Mais le 14 septembre 2026, le conseil d'administration d'ODYSSI a adopté un plan de redressement sur dix ans (2026-2035) qui prévoit de nouveau une augmentation des tarifs de l'eau potable à partir de 2027. Cette nouvelle hausse du prix de

l'eau vient s'ajouter à une longue liste de produits et de services essentiels dont les prix ne cessent d'augmenter. Une fois encore, ce sont les travailleurs et les classes populaires qui paient la facture. Pendant que les prix augmentent, les salaires et les revenus, eux, ne suivent pas au même rythme. ODYSSI annonce également vouloir réduire sa masse salariale. Derrière cette formule, ce sont concrètement des emplois et des postes de travail qui sont me-

nacés. De plus, moins de personnel, c'est aussi le risque de dégrader davantage les conditions de travail et la qualité du service de distribution de l'eau. De l'argent, il y en a à foison. Les grandes entreprises en Martinique reçoivent des subventions et autres cadeaux fiscaux de l'État. Au moins une partie de cet argent pourrait servir au fonctionnement d'ODYSSI, au lieu de remplir les poches déjà pleines du patronat.

Martinique

Crise des transports publics

Les bus des transports publics, à l'arrêt depuis le début du mois de septembre, devraient rouler à nouveau à partir du 21 septembre dans le Centre. Ceux du Nord devraient être mis en route « dans la semaine ». Quant à la reprise de ceux du Sud, elle n'est toujours pas programmée par Martinique Transport.

Le lundi 14 septembre, l'émission *Politik Péyi* de Martinique La 1ère TV était réalisée sur le transport. Étaient présents sur le plateau, Arnaud René Corail, président de Martinique Transport, membre du PPM, Jean-Philippe Nilor, député du mouvement indépendantiste *Péyi-a* et conseiller à la CTM, et Louis Boutrin, du mouvement Martinique Écologie, conseiller à la CTM. Durant deux heures, ces élus ont débattu de l'arrêt des transports collectifs et

des difficultés rencontrées par les usagers. Chacun à sa manière s'est montré « soucieux » de cette désorganisation inadmissible, tout en se renvoyant la balle sur la mauvaise gestion des transports collectifs.

Pour Arnaud René Corail, il faut trouver 40 millions d'euros de recette pour faire redémarrer correctement la gestion des transports en Martinique.

Mais où prendre cet argent ?

René Corail a fini par dire que ce

serait à la population de payer. Il a aussi ajouté : « *Il pourrait y avoir des licenciements, particulièrement dans le Sud. On sera contraint d'envisager de licencier plusieurs dizaines de chauffeurs* ». Voilà ! Pour ce beau monde, ce serait donc aux exploités de payer les pots cassés !

À aucun moment, ni durant l'émission, ni après, on n'a entendu l'un de ces élus dire qu'il n'est pas normal et même scandaleux que ce soit aux travailleurs de

payer. On ne les a pas entendu dire non plus que l'argent nécessaire pour faire fonctionner correctement les transports publics existe.

Oui ! Cet argent existe ! Il se trouve dans les coffres des gros capitalistes. Il faut le prendre sur leurs profits en se mobilisant massivement pour imposer une telle mesure par la lutte. Cette méthode-là, ne fait pas partie du catalogue des recettes de ces notables élus, quels qu'ils soient.

Guadeloupe

L'affaire Cély au tribunal judiciaire

Le gendarme qui a tiré mortellement sur Rony Cély en janvier 2024 a réclamé 36 500 euros de dommages et intérêts à la sœur de Rony, Yanise, ainsi qu'à Patrick Basile. Il leur est reproché d'avoir divulgué sur les réseaux sociaux un extrait de la vidéo en-

registrée sur la caméra piéton du gendarme.

Rony Cély a été tué par un gendarme à Goyave. Atteint de schizophrénie, bien qu'habituellement calme et sociable, il était alors en pleine crise et portait un coutelas. Le gendarme, qui a tiré

huit coups de feu sur Rony, a plaidé la légitime défense. Deux ans après les faits, le tribunal a prononcé un non-lieu.

Lundi 7 septembre, Yanise Cély et Patrick Basile étaient convoqués devant le tribunal judiciaire pour les dommages et intérêts ré-

clamés par le gendarme.

Une mobilisation a eu lieu devant le tribunal de Pointe-à-Pitre en soutien à la famille de Rony, à l'appel du *Kolèktif Gwadeloup kont violans a jandam* dont fait partie Combat ouvrier. Verdict le 9 novembre prochain.

Larmes de crocodiles

Les représentants de plusieurs secteurs de l'économie se sont réunis mercredi 9 septembre à l'appel de l'Union des organisations professionnelles des PME de Guadeloupe.

Ces chefs d'entreprise, artisans et autres représentants des différents secteurs d'activité ont partagé le même constat : les difficultés s'accumulent pour eux.

En clair les bénéfices de ces patrons diminuent et la concurrence avec des capitalistes plus gros leur est défavorable. Ils préparent une réaction et demandent aux élus et aux services de l'État des mesures rapides pour les soutenir afin que selon eux « *les entreprises guadeloupéennes ne puissent pas disparaître* ».

Pour eux, sauver les patrons guadeloupéens, sauver la Guadeloupe, c'est sauver leurs bénéfices en prenant dans les poches des

travailleurs, c'est diminuer encore les salaires et aggraver les conditions de travail.

L'une des demandes de ces patrons est que l'État baisse les charges sociales, baisse les charges patronales, celles qu'ils sont censés payer pour la protection des travailleurs qu'ils exploitent.

Ils disent qu'ils mettent en avant les intérêts de la Guadeloupe et des Guadeloupéens ! C'est pour masquer le fait que l'intérêt qu'ils défendent en priorité est leur propre intérêt. Celui de continuer à faire des bénéfices en continuant l'exploitation des ouvriers.

Les travailleurs subissent la



hausse des carburants, la hausse du coût des denrées alimentaires, ils se démènent pour nourrir leurs familles et trouvent ces patrons petits et gros en face d'eux quand il s'agit de réclamer un salaire décent pour boucler la fin de mois.

Les plus résolus parmi les travailleurs ne se mettent pas à la remorque du patronat local, ne se

laissent pas bercer de grandes phrases « guadeloupéennes ». Ils se préparent à s'organiser pour défendre leurs propres intérêts et demander les augmentations de salaire nécessaires en fonction de la montée des prix.

Les intérêts des ouvriers, des travailleurs sont à l'opposé de ceux des patrons.

Deshaies : une carrière à tout prix ?

Le 31 août 2026, le tribunal judiciaire de Basse-Terre a levé la suspension d'activité de la carrière de granulats de Deshaies.

Selon les juges, les circonstances qui avaient conduit à la suspension de l'activité en janvier 2025 ont désormais disparu. Comme par magie ?

En effet, le 15 janvier 2025, le tribunal de Basse-Terre avait ordonné l'arrêt de l'activité de la carrière à cause d'un glissement de terrain qui avait causé l'effondre-

ment de deux maisons et de la route. La famille Questel a tout perdu dans cet éboulement, sa maison et ses terres agricoles qui ne sont plus accessibles. Elle vit aujourd'hui de la solidarité de ses proches.

Un rapport final du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) daté du 18 décembre 2024, parle de « *possible fatigue des terrains, de qualité géotechnique médiocre, liée à l'activité sismique répétée des tirs de*

mines ». La montagne risque de complètement s'effondrer.

Mais le tribunal de Basse-Terre juge que la dangerosité a disparu. Dont acte.

En réalité, la pression exercée par La Société antillaise de granulats (SADG), et les autres acteurs du BTP est forte car de cette carrière provient le granulat qui alimente de nombreux chantiers sur l'île. Depuis son arrêt les entreprises du BTP en pâtissent.

Des millions d'euros de profits

sont en jeu pour ces patrons. On sait comment les gros capitalistes peuvent influencer les magistrats, les élus, les hauts fonctionnaires quand il s'agit de défendre leurs intérêts.

Dans ce monde capitaliste, la seule chose qui compte pour le gros patronat c'est le profit. La vie, le bien-être et la santé des travailleurs et des populations passent au second plan.

El Niño : responsable, mais pas coupable

Il fait trop chaud ! Oui, les températures sont élevées actuellement dans les Petites Antilles et dans une large partie du monde.

En Martinique, dès le mois de juillet 2026, la température moyenne était supérieure de 1 °C à la normale. Les pluies sont plus rares que d’habitude en cette saison et les météorologues nous préviennent que la sécheresse devrait se poursuivre et être accentuée lors du prochain carême. Les grands organismes météorologiques expliquent que nous subissons un phénomène de « Super El Niño ». Tous les deux à sept ans, les températures de surface de l’océan Pacifique se modifient. Au niveau de l’équateur, et plus on se rapproche des côtes sud-

américaines, plus les mers ont une température anormalement élevée. En mai 2026, les météorologues ont commencé à observer ce réchauffement des eaux. Depuis, il n’a cessé de s’accroître. En fin d’année, le Pacifique pourrait atteindre une température de 3,5 °C supérieure à la normale. Ce phénomène entraîne d’importants bouleversements : il contribue au réchauffement mondial, peut provoquer des sécheresses dans certaines régions, mais aussi de fortes précipitations et de brusques inondations dans

d’autres. El Niño se combine au réchauffement climatique provoqué par l’accumulation des gaz à effet de serre. Le système de production capitaliste porte une responsabilité majeure dans le dérèglement climatique. Il est fondé sur la recherche permanente du profit, l’exploitation massive des ressources et la poursuite d’activités fortement polluantes. Les épisodes El Niño apportent leur lot de problèmes pour les populations : sécheresses et inondations peuvent détruire les cultures, balayer la sécurité ali-

mentaire et provoquer des catastrophes humanitaires. Mais le climat ne transforme pas mécaniquement une sécheresse ou une inondation en catastrophe sociale. Les conséquences dépendent aussi des choix politiques, de l’organisation de la société et des moyens pour protéger les populations. Pour ceux qui gouvernent au service des intérêts des grands industriels pollueurs et d’une classe capitaliste qui accumule les richesses, la sécurité des populations n’est pas une priorité !

Il y a 60 ans, le cyclone Inès

Le 27 septembre 1966, le cyclone Inès (aussi orthographié Inez dans les archives météorologiques internationales), a traversé directement l’archipel de la Guadeloupe. Il était classé comme un ouragan de catégorie 3 au moment de son passage sur l’île. Des vents d’une rare violence ont été relevés à Pointe-à-Pitre.

Les conséquences ont été très lourdes. Le bilan a fait état de 33 morts, plusieurs centaines de blessés et environ 15 000 personnes sans abri. Pointe-à-Pitre et sa région ont été durement touchées, notamment les quartiers populaires du nord de la ville, Lauricisque et l’Assainissement, ainsi que plusieurs communes de Grande-Terre et de Basse-Terre. Capesterre-Belle-Eau a été l’une des communes les plus sévèrement sinistrées. Après avoir ravagé la Guadeloupe, le cyclone Inès poursuivait sa trajectoire au nord, semant chaos et désolation dans plusieurs îles comme Haïti où l’on dénombra un millier de morts et plus de 60 000 sans-abris. À cette époque, l’ouragan Inès est

considéré comme le plus meurtrier et le plus coûteux des ouragans que la Guadeloupe ait connu depuis le grand cyclone du 12 septembre 1928 qui avait fait entre 1200 et 2000 morts. La Guadeloupe mit longtemps à se remettre des dégâts. Ces dégâts ont en partie été à l’origine des événements de mai 1967 à Pointe-à-Pitre. Le passage du cyclone avait aggravé la misère de la population sinistrée. Le mécontentement populaire était latent. Les ouvriers du bâtiment avaient entamé en mai une grève pour obtenir des augmentations de salaire. L’État donna l’ordre à ses forces armées de tirer sur les manifestants le 26 mai. Trois jours de massacre dans la ville ont suivi. Aujourd’hui, le nombre offi-



ciel de victimes de ce massacre n’est toujours pas connu mais on l’estime à une centaine de morts. Depuis 1966, les connaissances et les techniques d’analyse des ouragans se sont améliorées. On sait

aujourd’hui que le dérèglement climatique va provoquer la formation de cyclones majeurs plus nombreux et plus violents dans l’Atlantique.

Martinique

Rentrée sociale : travailleurs face aux attaques

Face au coût de la vie, aux difficultés de transport et aux mesures annoncées pour réduire les dépenses publiques, plusieurs organisations syndicales appellent à la mobilisation le 29 septembre.

Le syndicat CGTM a notamment fait de la santé, des transports, du pouvoir d’achat et du budget 2027 du gouvernement, les principaux dossiers de cette rentrée sociale. En effet, le gouvernement de Lecomu annonce jusqu’à 54 milliards d’euros d’économies pour 2027 : gel du point d’indice des fonctionnaires, économies sur les arrêts maladie et les allocations logement, limitation des dépenses

des collectivités. Lecomu a également annoncé qu’il y aurait une désindexation des pensions de retraites, c’est-à-dire l’arrêt de l’augmentation des retraites en fonction du coût de la vie qui, lui, ne cesse d’augmenter. Dans le même temps, la surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises serait moins importante que prévu. Cet impôt réservé aux grandes entreprises rapportait à l’État 8 mil-

liards d’euros. Il rapportera moins en 2027 soit 5 milliards d’euros. Ce gouvernement dit vouloir faire des économies, cherche comment renflouer les caisses de l’État mais baisse les impôts des grands capitalistes ! Pour faire leurs économies, Lecomu et ses ministres prévoient donc de se servir dans les maigres allocations logement ou encore pensions de retraite des travailleurs et des classes popu-

laires, pendant qu’ils offrent encore des cadeaux aux riches. Dans ce contexte d’attaques en règle du gouvernement et du patronat contre eux, les travailleurs ont intérêt à se préparer à répondre massivement à ces appels à la mobilisation. Ce sera l’occasion pour eux de discuter entre eux, et de mettre en avant leurs revendications comme l’augmentation des salaires, des revenus et des minima sociaux.

Saint-Kitts-et-Nevis

Le Premier ministre de Nevis prêt à vendre son île à un milliardaire

Mark Brantley, Premier ministre de Nevis, soutient le projet d'un milliardaire belge de créer une enclave ayant ses propres lois et sans aucun contrôle du gouvernement central.

L'île de Nevis est la plus petite des îles constituant la fédération de Saint-Kitts-et-Nevis, État indépendant membre du Commonwealth britannique. Elle a une superficie d'un peu plus de la moitié de celle de Marie-Galante. Elle est située à moins de 200 km au nord de la Guadeloupe. Au sein de cette fédération, elle a son propre Parlement et son Premier ministre.

Un jeune milliardaire belge, Olivier Janssens, qui s'est enrichi sans trop se fatiguer dans le domaine des cryptomonnaies, veut créer au sud de l'île sur près de 1 000 hectares une communauté du nom de « Destiny » qui aurait ses propres réglementations internes. Ce serait selon Janssens, qui a acquis la nationalité de Saint Kitts (Saint Christophe) et Nevis, une sorte de Dubaï ou de Monaco au sein de la Caraïbe.

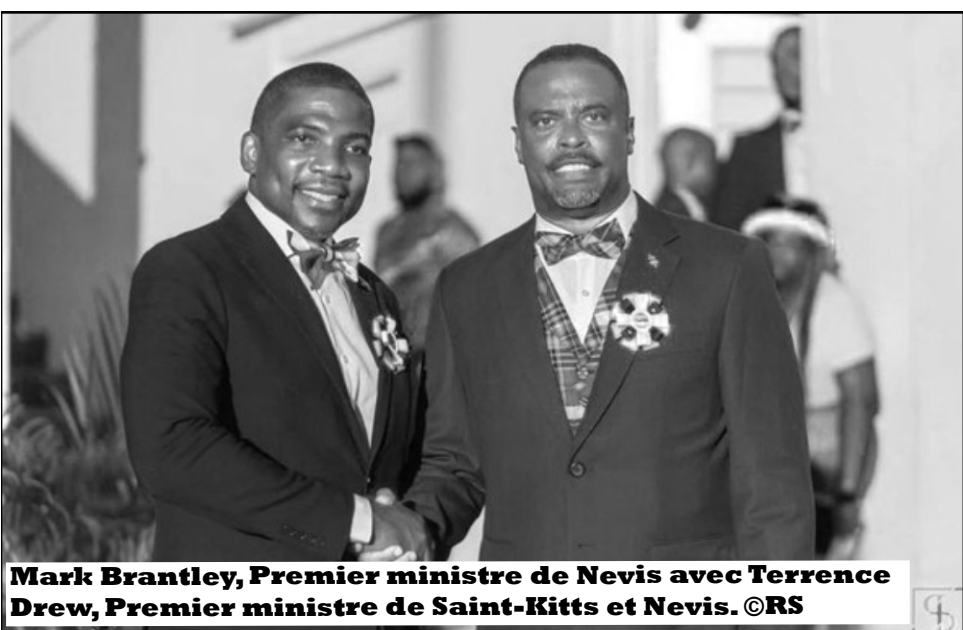
Il prétend vouloir respecter la constitution du pays, tout en exigeant qu'à l'intérieur de Destiny ce soient ses propres lois qui s'appliquent. Janssens est un « libertarien », admirateur de Trump et d'Elon Musk, l'homme le plus riche du monde. Cela signifie qu'il est contre tout contrôle de la

part d'un État quel qu'il soit, notamment en matière d'impôts, tout en ne refusant pas que l'État subventionne ses projets à l'occasion. Son projet prévoit la construction de 10 000 villas de luxe. Il serait autonome en eau potable et en énergie.

Il prétend que cela permettra la création d'emplois, mais il est clair que les 12 000 habitants de Nevis ne pourront postuler qu'à des emplois de domestiques, ou de métiers subalternes.

Le pire dans tout cela, c'est que le Premier ministre Mark Brantley appuie de toutes ses forces ledit projet. Il a même fait voter une loi en 2025 par le parlement qui permet la création de « zones de développement durable exceptionnelles ». À l'intérieur de ces zones, le promoteur de chaque projet doit « fournir des services de sécurité et de sûreté publiques » ainsi que « des services et de mécanismes de résolution des litiges ». Ce qui signifie qu'il pourra y faire sa propre loi sans restrictions.

Janssens précise vouloir créer ses propres règlements internes, « basés sur les principes libertariens et des marchés libres » qui auto-



Mark Brantley, Premier ministre de Nevis avec Terrence Drew, Premier ministre de Saint-Kitts et Nevis. ©RS

risent la pensée et les actions libres sans aucun contrôle du gouvernement central.

Brantley, le Premier ministre, y a un intérêt direct et non négligeable. C'est son épouse Sharon, promotrice immobilière, qui se charge de convaincre les propriétaires de vendre leurs terrains.

Face à l'opposition, il nie toute corruption ou prise illégale d'intérêts en soutenant que sa femme ne fait qu'exercer son métier, indépendamment de son Premier ministre de mari.

Une protestation s'organise parmi la population, exigeant notamment un contrôle de la police lo-

cale en matière de sécurité.

Le projet n'est pas encore voté par le Parlement de Saint-Kitts-et-Nevis. Le Premier ministre de la fédération, Terrence Drew, a été victime d'une attaque et s'est fait soigner récemment en Martinique puis aux États-Unis. Il a exprimé quelques doutes sur le projet Destiny, mais il est clair que cela ne constitue pas une garantie qu'il sera rejeté.

La seule véritable garantie, ce serait une mobilisation massive de la population contre un projet qui constitue une nouvelle colonisation de cette île.



Jamaïque

Pétition au roi Charles III

Une délégation du gouvernement de la Jamaïque en visite en Grande-Bretagne a présenté le 7 septembre au roi Charles III une pétition. Celle-ci a pour objet « de faire avancer la campagne menée par la Jamaïque en faveur de réparations pour les ancêtres africains qui ont souffert pendant des centaines d'années d'esclavage ».

La délégation sollicite un avis consultatif sur trois questions : l'esclavage des Africains en Jamaïque était-il légal au regard du droit anglais, a-t-il enfreint le droit international, et la Grande-Bretagne a-t-elle aujourd'hui l'obligation légale d'accorder réparation ?

L'esclavage a été aboli par l'Angleterre en 1833. Tout comme aux Antilles françaises, ce sont les propriétaires d'esclaves et non les victimes qui ont été indemnisés.

Les pays responsables de la traite négrière et de l'exploitation féroce des esclaves se contentent aujourd'hui de présenter des « excuses », sans pour autant faire le moindre geste en faveur de réparations. Lors d'un récent vote à l'ONU à la demande du Ghana,

qui a reconnu la traite Atlantique et l'esclavage comme « pires crimes contre l'humanité », la quasi-totalité de ces pays européens, dont la France et la Grande-Bretagne, se sont abstenus. Sans parler des États-Unis, d'Israël et de l'Argentine, qui ont voté contre.

Alors il ne fallait pas s'attendre à autre chose de la part du roi d'Angleterre : il a affirmé que la question ne relevait pas de lui. Quant au Parlement britannique, il a clairement indiqué qu'il n'était pas question de réparations matérielles.

Tout comme François Hollande en 2015 au Mémorial Acte, il s'agit tout au plus pour ces pays de reconnaître une responsabilité « morale ». Seule une révolution qui renversera le système capita-



Quartier populaire de Trench town en Jamaïque.

liste à l'échelle internationale pourra ouvrir la voie à de véritables réparations pour les peuples ayant été victimes de ce crime contre l'humanité, dont les

séquelles continuent d'affecter la société : racisme, domination impérialiste avec ses conséquences économiques et culturelles, entre autres.

Grève des agents électriques et gaziers

Partout en France, le 15 septembre dernier, les travailleurs de l'électricité et du gaz se sont mobilisés pour protester contre un projet du gouvernement qui prévoit la révision de leur tarif préférentiel.

Depuis 2010, la Cour des comptes a remis en cause ce tarif dans quatre rapports. Elle évoque un manque à gagner de 381 millions d'euros par an pour les entreprises de l'Énergie.

En Guadeloupe, les travailleurs d'EDF-SEI se sont mobilisés devant EDF archipel Guadeloupe à Baie-Mahault. Les agents du groupe Albioma ont aussi fait grève. Ces derniers exigent de la direction nationale de ne : *« mettre en application aucune des recommandations issues du rapport de la Cour des comptes du 17 juillet 2026 impactant les*

garanties collectives des agents dont celles sur le tarif agent ». Le « tarif agent » permet aux travailleurs et aux retraités de l'Énergie de bénéficier d'un tarif préférentiel sur leur consommation de gaz et d'électricité. Il prévoit un tarif de 0,61 centime du kilowatt-heure (kWh) pour l'électricité, 0,24 centime du kWh pour le gaz. Le « tarif agent » n'est pas un privilège, les entreprises comme le groupe EDF, Albioma, Engie... accumulent des milliards de bénéfices chaque année grâce au travail de ses salariés. Beaucoup d'entre eux travaillent de nuit, les week-



Des grévistes de l'Énergie manifestent le 15 septembre 2026

ends et les jours fériés. C'est une faible compensation pour des électriciens et des gaziers qui commencent au Smic et qui n'ont pas des retraites élevées.

Les mobilisations montrent que les travailleurs ne se laisseront pas faire.



Moyen-Orient

Offensive des Houthis

Les Houthis sont un groupe politique et militaire du Yémen d'obédience Chiite, soutenu par l'Iran. Il est opposé au gouvernement officiel, qui lui, est soutenu par l'impérialisme occidental. Au cours des années de guerre, les Houthis se sont rendus maîtres d'une partie du Yémen, dont la capitale Sanaa.

Dernièrement, les Houthis ont accentué leur offensive. Les drones et missiles visaient non seulement les installations pétrolières et militaires du pays frontalier, l'Arabie Saoudite, mais, fait nouveau, sa capitale Riyad. L'aéroport a été touché. La guerre menée par l'Arabie Saoudite et une coalition

internationale contre les Houthis a débuté en 2015. Les Houthis contrôlent maintenant une grande partie de l'Ouest du Yémen et ont étendu leur contrôle à l'ensemble du littoral jusqu'au détroit de Bab El Mandeb. Il s'agit de l'embouchure sud de la mer Rouge. Celle-ci se ter-

mine au Nord par le canal de Suez qui la relie à la Méditerranée. Les Houthis détiennent donc à présent une zone stratégique pour l'acheminement des porte-containers et des navires pétroliers. Leurs dirigeants ont assuré à l'administration de Trump qu'ils n'empêcheraient pas la circulation des na-

vires États-Uniens et que seul l'ennemi saoudien était visé. Ce dernier bombarde le territoire détenu par les Houthis. Macron a déclaré vouloir apporter une aide en matériel militaire à l'Arabie Saoudite. C'est un nouveau pas dans l'escalade guerrière.



Dans les entreprises

Chantiers en lutte (Martinique)

Crise du BTP pour qui ?

Interviewé le 14 septembre sur RCI midi, sur la crise du BTP, J.Y. Bonnaire le secrétaire général de la fédération du BTP de Martinique annonce la couleur : *« On a des problématiques des coûts de construction avec des prix de matériaux qui fluctuent sans que nous ayons le contrôle »*. Ah bon ! Par contre, il ne dit pas, que les travailleurs n'ont aucun contrôle sur les profits réalisés par ses copains, les capitalistes du BTP, chaque année sur leur dos.

Nous avons une réponse pour lui

Il faut que nous les travailleurs nous nous organisions par la lutte,

pour exiger, et sous notre contrôle, de véritables augmentations de salaires. C'est-à-dire exiger que le salaire minimum sur la grille de salaires soit fixé à 2200 euros net par mois, soit 2785 euros brut par mois. Au lieu de 1867 euros brut actuellement dans le BTP.

L'écho des hôpitaux (Martinique)

Urgences médicales ! CHLD Trinité

La direction a décidé de fermer les Urgences jusqu'à la mi-janvier ! Face à cela un préavis de grève réactivé prend effet à compter du mercredi 16 septembre. La direction reçoit le personnel dans ce cadre le mercredi après-midi. Ce problème est récurrent. Il semble

qu'il y ait des candidats médecins. Mais ils coûteraient trop chers. En clair les patients qui ont besoin des Urgences peuvent crever ! Vraiment ! Un monde à l'envers qui mérite d'être changé !

CHUM : Situation critique

Par note d'information, la pharmacie indique qu'elle est confrontée au fait que les fournisseurs ne livrent plus les commandes faites et ce jusqu'au paiement par le CHUM des factures en retard. Cette situation entraîne donc des ruptures sur certains médicaments et d'autres dispositifs médicaux. Certains services tels les labos, les services techniques et tous ceux qui pour faire fonctionner le CHUM doivent passer des

commandes sont confrontés à des tensions très graves d'approvisionnement. Mais le gouvernement et son représentant direct ici, l'ARS, s'en moque !

L'écho des hôpitaux (Guadeloupe)

Pédiatrie - matériel manquant : toujours aux agents de se débrouiller !

Manque de personnel, manque de matériel... Même les équipements indispensables font défaut ! Les agents bricolent, s'adaptent, se débrouillent et tiennent le service à bout de bras. Mais jusqu'à quand ? Nous ne sommes pas des *« Wonder women »* et nous ne pouvons pas être partout à la fois !

Haiti : une rentrée scolaire dans l'insécurité

Depuis le 7 septembre la réouverture des classes est officielle. Pour les parents d'élèves c'est un combat pour permettre l'accès à l'éducation à leurs enfants.

De nombreux établissements ont été détruits, d'autres fermés, de nombreuses écoles servent d'abri à des populations déplacées dans le département autour de Port-au-Prince. Des milliers de familles ont fui les attaques des gangs en cherchant refuge dans une zone non menacée.

Chaque matin traverser le quartier c'est le risque de se trouver pris dans une fusillade entre des gangs. La préoccupation autour de la sécurité des élèves sur le trajet vers leur établissement est permanente.

Ainsi deux écolières et leur chauffeur ont été enlevés le 9 septembre alors qu'ils se rendaient à l'école à Delmas dans la région de Port-au-Prince. Dans un autre quartier, cinq élèves ont été embarqués dans un véhicule, enlevés devant leur école le 18 septembre.

Dans ces quartiers, c'est l'inquiétude parmi les familles. Les proches restent dans l'attente d'informations sur le sort des enfants. Le gouvernement avait annoncé des mesures de sécurité



destinées à accompagner la rentrée et à renforcer la présence policière dans certaines zones. Ces enlèvements montrent les failles dans l'efficacité de ce dispositif dans les secteurs exposés aux

kidnappings.

Pour les familles, l'urgence reste la libération des élèves et la mise en place de mesures pour sécuriser davantage les trajets scolaires. Alors que le gouvernement

n'assume pas les tâches de protection, la présence de la population, son organisation pour sécuriser les abords des établissements est une perspective nécessaire.

Martinique : la CTM en cessation de paiement

La situation financière de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), principale collectivité de Martinique, fait grand bruit depuis plusieurs jours.

Dans un rapport de septembre 2026, la Chambre régionale des comptes (CRC) a dévoilé qu'elle a une dette proche d'un milliard d'euros et lui demande de réduire d'urgence ses dépenses pour assainir ses comptes. Une séance plénière de l'Assemblée des élus de Martinique devrait examiner cette question le vendredi 24 septembre.

La CRC a pointé un endettement total de la CTM proche du milliard d'euros (le budget de la CTM est de 1,5 milliard d'euros). Les dépenses ont augmenté de 12 % entre 2022 et 2025, et les recettes n'ont augmenté que de 1 % sur la même période. Par ailleurs, les aides de l'État ont baissé.

La CRC formule aussi ce qu'elle appelle des recommandations pour revenir à une forme d'équilibre des comptes. Elle demande que le fonctionnement de cette collectivité soit revu, que les dé-

penses diminuent de manière significative, que des économies soient réalisées en même temps que des recettes soient trouvées pour renflouer les caisses.

Le préfet a saisi fin août la CRC afin qu'elle analyse les comptes de Martinique Transport, qui aurait une dette de 45 millions d'euros et dont la CTM est l'actionnaire principal. Et la situation des autres structures liées à la CTM (IMS, Institut martiniquais du sport, IMFPA, institut martiniquais de Formation des adultes...) n'est pas prise en compte.

L'État a transféré à cette collectivité de nombreuses compétences sans les moyens financiers qui vont avec. C'est le cas des dépenses sociales liées à une augmentation du manque d'emplois et de la pauvreté, telles le RSA ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Mais il y a aussi l'acceptation par

ceux qui, trop contents d'être à la tête d'une importante collectivité, se sont donné pour objectif d'être de bons gestionnaires avec peu de moyens. Ils se sont interdits de dénoncer le fait que des centaines de millions d'euros d'argent public se retrouvent dans les caisses des capitalistes locaux, notamment les békés, sous forme de subventions, entre autres.

Aujourd'hui Serge Letchimy, le président du Conseil exécutif indique que la collectivité s'engage formellement à mettre en œuvre l'intégralité des quinze recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes. À qui sera présentée la facture du redressement financier imposé par l'État ? La population déjà accablée par les augmentations incessantes du coût de la vie, n'est sûrement pas prête à faire les frais de nouveaux tours de vis sans mot dire.

ABONNEMENT

12 MOIS :

Sous pli fermé 33 €

Sous pli ouvert 25€

Je désire m'abonner au journal *Combat ouvrier* pour une période de mois.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ci-joint par chèque la somme de euros.

Règlement par chèque adressé à :

M. Philippe ANAÏS
Combat ouvrier
1111 Rés. Matélie, L'Aiguille -
97128 GOYAVE - Guadeloupe,
Antilles Françaises

Reponsable de la publication : P. ANAÏS

Adresser toute correspondance

EN GUADELOUPE : Philippe Anaïs

1111 Rés. Matélie, L'Aiguille, 97128

GOYAVE - Guadeloupe

Tel : 0690 73 48 93

EN MARTINIQUE : Louis MAUGÉE

BP 821 97258 FORT-DE-FRANCE Cedex

Tel : 0696 82 26 21

Composition - Impression Imp. PMC-fwi

Commission paritaire : 51728

Site internet : combat-ouvrier.com

Courriel : redaction@combat-ouvrier.com

Combat ouvrier est aussi sur Facebook,
Instagram et TikTok.